

AVEC LES CHÈQUES-RENTRÉE C'EST ENCORE MOINS CHER

Collectez vos chèques-rentree du 12/08 au 07/09/2025
et dépensez-les du 08/09 au 21/09/2025



Intermarché



Intermarché



Intermarché

5 euros à valoir pour tout achat
d'un montant égal ou supérieur à 20€.
À dépenser du 08/09 au 21/09/2025
(hors sacs poubelle communaux,
vidanges et services).
Non remboursable en espèce,
non échangeable.

Règlement sur
www.intermarche.be

5



15 euros à valoir pour tout achat
d'un montant égal ou supérieur à 35€.
À dépenser du 08/09 au 21/09/2025
(hors sacs poubelle communaux,
vidanges et services).
Non remboursable en espèce,
non échangeable.

Règlement sur
www.intermarche.be

15



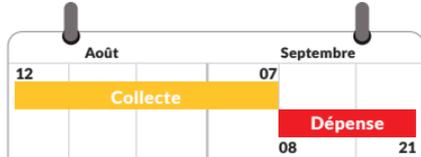
30 euros à valoir pour tout achat
d'un montant égal ou supérieur à 50€.
À dépenser du 08/09 au 21/09/2025
(hors sacs poubelle communaux,
vidanges et services).
Non remboursable en espèce,
non échangeable.

Règlement sur
www.intermarche.be

30



Collectez des cachets du 12/08 au 07/09, pour recevoir des chèques-rentreée d'une valeur de 5€, 15€ ou 30€



Recevez 1 cachet par tranche d'achat de 40€*!

Conservez vos tickets de caisses originaux, après chaque passage en caisse pour profiter de votre réduction. Les preuves d'achat doivent être agrafées à la carte épargne. Sans preuve d'achat, pas de réduction possible. *Excepté sacs poubelle communaux, vidanges et services.

Agrafez vos tickets de caisse! →

5 CACHETS =
À dépenser par tranche
d'achat de 20€

OU

10 CACHETS =
À dépenser par tranche
d'achat de 35€

OU

16 CACHETS =
À dépenser par tranche
d'achat de 50€



Un seul chèque par carte épargne

